



## INSTRUCTIONS ET CONDITIONS DE CONSIGNATION DE VÊTEMENTS USAGÉS

D'abord, nous vous demandons de **compléter et de signer** la partie *Identification* au haut du Contrat de consignation de vêtements 2018. Les autres sections sont réservées aux responsables de la Friperie. Ensuite, veuillez prendre note que :

- Seuls les vêtements en bon état de la collection vestimentaire sont acceptés.
- Les items suivants sont refusés : souliers et bas.
- Les vêtements doivent être lavés et exempts de taches, accrocs et trous, changement de couleur.
- Les vêtements blancs doivent être impeccables.
- Chaque vêtement doit porter son étiquette de grandeur originale lisible.
- Les prix qui sont fixés par la Friperie sont indiqués à titre indicatif dans la colonne « prix/notes ».
- Tout en assurant le meilleur contrôle possible, la Friperie décline toute responsabilité quant aux vêtements perdus ou volés.
- Vos vêtements sont mis en vente pour une période de **12 mois quant à la collection *Piacente* et une période de 18 mois pour la collection *Flip Design*, après quoi, ils deviennent la propriété de la Friperie.**
- La Friperie retiendra **20 %** sur le total des vêtements vendus. Les profits de la Friperie sont remis en très grande partie aux élèves, par le biais de subventions en équipements et activités, visant à améliorer la qualité de vie à l'école.
- **Lorsqu'un vêtement est consigné, il ne peut pas être récupéré par le vendeur.**

### Quand venir consigner des vêtements à la Friperie?

- Le meilleur moment est à la fin juin, aux journées de consignation, ceci en vue de préparer la vente annuelle. À ce moment, il y a une plus grande affluence d'acheteurs.
- En tout temps, selon les heures d'ouverture de l'école, vous pouvez apporter votre sac de vêtements au secrétariat.
- Au moment de l'inspection, la Friperie se réserve le droit de refuser toute pièce de vêtements jugée inacceptable, soit en raison de son état, ou en fonction de la liste des vêtements acceptés. Ces vêtements ne vous seront pas retournés.

### Quand puis-je récupérer mon argent des vêtements vendus?

- Au mois de novembre, nous vous contacterons par téléphone si **tous** vos vêtements ont été vendus. Sinon, ils seront conservés pour un maximum de 12 ou 18 mois.

L'équipe de la Friperie